



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

football

Question écrite n° 9654

Texte de la question

De nombreuses fédérations européennes de football déplorent de ne pouvoir disposer d'un nombre suffisant de places pour les matchs de la prochaine Coupe du monde. En effet, les places ont été vendues en priorité par le Comité français d'organisation à des tours opérateurs et des agences de tourisme, privant les licenciés de diverses fédérations européennes de football de la possibilité d'acheter des places. C'est pourquoi M. Georges Sarre demande à Mme le ministre de la jeunesse et des sports de lui indiquer comment le Comité français d'organisation entend répondre à la forte demande exprimée par les fédérations étrangères.

Texte de la réponse

Le Comité français d'organisation (CFO), constitué en association de la loi de 1901 à l'initiative de la Fédération française de football, a la charge de préparer et d'organiser sous sa responsabilité la Coupe du monde de football de 1998. Cet organisme, indépendant de l'Etat, a notamment en charge la gestion complète de la billetterie. En application des dispositions prises à cet égard par la Fédération internationale de football association (FIFA) le 31 mai 1995, il a été décidé que les fédérations des pays qualifiés se verraient désormais attribuer 20 % de l'ensemble des billets disponibles, soit 535 000 billets, contre 15 % lors de la précédente Coupe du monde. Par ailleurs, si l'on prend en compte les places vendues au public par les organisateurs de voyages (138 000 places, soit 5,4 % des billets disponibles), les billets de prestige commercialisés auprès des 45 partenaires de la Coupe du monde - dont 24 étrangers -, et celles vendues actuellement par téléphone (ce qui concerne 170 000 billets accessibles à tous les ressortissants de l'Union européenne), 40 % des places disponibles seront occupées par des spectateurs étrangers. Malgré l'existence de ce dispositif, les représentants de certains pays, essentiellement européens, ont fait part de leurs regrets de n'avoir pu disposer d'un plus grand nombre de billets. Toutefois, alors que les Françaises et les Français contribuent au financement de ce grand événement, alors que sa réussite mobilise de très nombreuses villes, des clubs sportifs, des associations, des milliers de jeunes, il aurait été inacceptable et injuste de les exclure de l'accès aux billets restant à vendre. La Coupe du monde de football ne doit pas être considérée comme un produit, mais d'abord comme le plus grand événement sportif ; un événement auquel le Gouvernement français a la volonté de donner un caractère populaire, festif et citoyen.

Données clés

Auteur : [M. Georges Sarre](#)

Circonscription : Paris (6^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9654

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 février 1998, page 524

Réponse publiée le : 18 mai 1998, page 2796